

Position climat détaillée

1. Un accord juste et ambitieux

^[1] écolo j marchera le dimanche 29 novembre à Paris pour réclamer un accord juste et ambitieux à la COP 21. Pour combattre le changement climatique et avoir des politiques efficaces de réduction à 100% des GES à l'horizon 2100, sur une échelle mondiale. Les pays parties à la CCNUCC, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, doivent s'accorder sur un nouvel accord fixant un calendrier clair de réduction des GES avec une répartition juste des efforts et juridiquement contraignant. Plus ambitieux que ce qui constitue le Protocole de Kyoto, ce nouvel accord doit prévoir un mécanisme d'avertissements et de sanctions en cas de non respect par un pays de ses engagements. écolo j envisage la constitution d'une « Cour internationale des comptes pour le climat », chargée de contrôler et rapporter, pour un véritable suivi au cas par cas. Ce nouvel accord doit inclure l'ensemble des pays et appliquer le principe de responsabilité commune mais différenciée. Les négociations de la COP21 doivent également adresser la période 2015-2020 et ne pas uniquement négocier l'après 2020. Chaque année de non-décision vient renforcer la concentration de CO2 dans l'atmosphère et augmente le coût de l'inaction.

Pour que la COP21 soit une réussite, il est impératif que les différentes parties se mettent d'accord sur des objectifs ambitieux. Jusqu'ici, aucun texte ne prévoit l'absence d'émission pour 2100. Il s'agit de corriger le tir ! **écolo j souhaite que le sommet envoie un signal clair au monde entier : le XXIème siècle sera celui de la décarbonisation de nos sociétés, non pas des catastrophes climatiques en chaîne.** Adhérer à l'objectif de 0% émission, c'est encourager tous les États à se doter de programmes de réduction ambitieux. C'est aussi fixer un cap pour les investissements du siècle à venir. Enfin, c'est faire preuve d'ambition via un vrai projet de société dès maintenant, et pour les générations futures.

2. Des énergies renouvelables

^[2] Les énergies renouvelables et le mix énergétique qu'elles peuvent apporter sont les bonnes réponses à différents enjeux. Sur le plan environnemental, premièrement, elles participent à la lutte contre le réchauffement climatique en diminuant les émissions de GES. Deuxièmement, elles réduisent le risque sanitaire provenant des émissions atmosphériques et des résidus de combustion. Troisièmement, elles réduisent à 0 la probabilité d'accidents catastrophiques. Sur le plan économique, premièrement, les énergies renouvelables ont un impact positif sur l'emploi. La nature de ces futurs emplois sera locale, puisque les énergies renouvelables s'intègrent dans l'ensemble de nos territoires. Deuxièmement, les énergies renouvelables réduisent le coût de dépollution et les externalités provenant des énergies fossiles. Toutes ces économies bénéficieront à nos collectivités. Enfin, les énergies renouvelables assurent l'approvisionnement énergétique de nos régions, trop souvent dépendantes de l'importation de gaz et de pétrole. Enfin, le développement des énergies renouvelables correspond à une

distribution des richesses vers les citoyens, qui peuvent ainsi devenir producteurs. C'est la fin des monopoles financiers des grandes multinationales de l'énergie, ouvrant l'ère d'une réappropriation citoyenne.

3. Un transfert de technologie avec les pays du Sud

^[iii] Le transfert de technologies constitue un outil important pour réduire la concentration de GES dans la lutte pour l'atténuation, mais aussi un outil indispensable pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Le transfert de technologies doit permettre la promotion et l'utilisation de technologies permettant d'atteindre une plus grande efficacité énergétique. Dans ce cadre, la communauté internationale doit s'engager dans un débat sérieux sur la manière dont les transferts s'opèrent et favoriser un emploi durable de ceux-ci, dans une coordination avec les technologies et méthodes locales. Les mécanismes de transferts doivent également empêcher les pays en développement de devoir payer des royalties et autres indemnités liées aux brevets d'utilisation. En particulier pour les technologies liées aux énergies renouvelables et à l'eau. Dénonçant l'éclatement du régime international actuel, **écolo j plaide pour un régime international de transfert de technologie proactif et différencié**. Constatant l'urgence climatique, **écolo j plaide pour un nouveau régime qui revoie le système de droit des propriétés intellectuelles et permette la diffusion rapide des nouvelles technologies**.

Pour atteindre une neutralité carbone à la fin de ce siècle, il est impératif que les sociétés investissent dans les technologies propres. Or ces investissements ne sont en l'état pas accessibles pour les pays les plus pauvres. De plus, d'autres États préfèrent se développer rapidement via les énergies fossiles ou sans prendre en compte leur incidence environnementale. À l'aune de ce contexte, le transfert de technologies est un sujet de négociation incontournable. **écolo j souhaite que l'ensemble des parties investissent dans des technologies adaptées à l'enjeu de la neutralité carbone**. Pour ce faire, un accord de transfert technologique doit être négocié entre l'ensemble des parties. Cet accord doit surpasser les contraintes imposées par les marchés et permettre la transition vers la société sans carbone.

4. De tous les outils à mobiliser

^[iv] Bien qu'écolo j aspire à un accord ambitieux à Paris, **nous considérons que la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas une histoire de simple bonne volonté politique**. Comme le rappelle un jugement récent aux Pays-Bas qui condamne l'État néerlandais à réduire ses émissions de GES de 25% d'ici 2020, les États sont aujourd'hui tenus par une obligation positive et contraignante de protéger leurs citoyens contre les effets dévastateurs du changement climatique. Dans un rapport du 1er mars 2015 intitulé "Oslo Principles on Global Climate Change Obligations" (<http://www.yale.edu/macmillan/globaljustice/OsloPrinciples.pdf>) un groupe d'experts en droit international et droits de l'homme rappelle d'ailleurs que les États et les entreprises privées doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que la température moyenne sur la Terre n'augmente de plus de 2°C, et

ce, quand bien même un accord international définirait des exigences moins sévères. En effet, selon les données scientifiques disponibles et reconnues par la communauté internationale de manière unanime, notamment dans les accords de Cancún, dépasser de 2°C la hausse de la température mondiale par rapport à l'ère préindustrielle entraînerait des conséquences catastrophiques, comme entre autres une hausse du niveau des mers et des problèmes d'approvisionnement alimentaire. En droit international, un tel réchauffement climatique reviendrait donc à une violation du principe de précaution et de l'obligation des États et entreprises privées à protéger l'environnement. En Belgique, **nous soutenons à cet égard l'Action pour le Climat lancée par la société civile qui a assigné l'État belge et les trois Régions en justice pour le non-respect de leurs engagements et défaut de prévoyance.**

5. Non aux fausses (bonnes) solutions

Ⓜ Pour atteindre la neutralité carbone, nos sociétés ne peuvent se reposer sur les énergies fossiles, hautement productrices de GES. Alors que les entreprises du carbone continuent de faire l'inventaire des réserves disponibles, il s'agit de stopper l'extraction de celles-ci. Des réserves qui auraient pour effet de faire dépasser le seuil des 1,5°C de réchauffement. Face à cette question de la transition énergétique, deux solutions nous sont généralement proposées : les énergies renouvelables et le nucléaire. A cela, s'ajoute le "faux miracle" du gaz de schiste.

Face à ces choix, écolo j exclut le nucléaire pour plusieurs raisons : premièrement, la technologie du nucléaire ne donne aucune perspective satisfaisante pour la gestion des déchets, dangereux durant des milliers d'années. Deuxièmement, le développement du nucléaire civil pose la question de la prolifération du nucléaire militaire. Troisièmement, le nucléaire est basé sur l'extraction de matières premières, activité polluante et non-pertinente à long terme, vu qu'il s'agit d'une ressource physiquement limitée. Enfin, doit-on rappeler Tchernobyl et Fukushima? Le risque 0 d'accident ne pourra jamais être atteint, encore moins lorsque les centrales se fissurent.

Pour le lutter contre les changements climatiques écolo j rejette l'option des agrocarburants. Ces dernières années, des agriculteurs ont été poussés à cultiver des champs destinées à la production d'agrocarburants. Ce développement s'est fait au détriment des cultures destinées à l'alimentation provoquant des tensions importantes sur les prix. Une augmentation des prix de l'alimentation peut entraîner des dégâts sociaux très importants que nous ne pouvons pas accepter. **écolo j rejette le développement d'agrocarburants comme solution aux problèmes climatiques étant donné la concurrence avec la production alimentaire et les dégâts sociaux qu'ils entraînent.**

Certaines nouvelles technologies sont trop souvent présentées comme solutions alors que leur efficacité est très souvent remise en question et qu'elles peuvent entraîner des effets rebond. Par exemple, la capture et la séquestration du carbone qui consiste à enfouir dans des anciennes nappes phréatiques les gaz-à-effet de serre produit par une usine. Cependant cette technologie est pourtant très coûteuse

et n'apporte aucune garantie quant au maintien du carbone sous terre. Un autre exemple est le développement des voitures dites « écologiques » qui s'est accompagné d'une augmentation des kilomètres parcourus avec un effet global d'augmentation des émissions liées à l'utilisation de la voiture (effet rebond). **écolo j rejette l'idée selon laquelle, les nouvelles technologies seraient capables de tout régler et plaide pour une analyse critique de leur effet net sur les émissions totales de gaz-à-effet de serre.**

Les marchés d'échange de quotas de carbone sont souvent présentés comme solution idéale pour inciter les entreprises à diminuer leurs émissions de gaz-à-effet de serre. Ces dernières années, les États pouvaient donner, sans limite, les quotas aux entreprises. Ce mécanisme a donc résulté en de vrais cadeaux aux entreprises. L'offre excédentaire de crédits a entraîné des prix très bas, ce qui n'a pas encouragé les entreprises à diminuer leurs émissions de gaz-à-effet de serre. **écolo j rejette cette approche néo-libérale qui a montré son caractère injuste et inefficace.**

Lors des négociations climatiques certains aimeraient nous convaincre avec des solutions miracles telle que le nucléaire, les agrocarburants, la capture et la séquestration du carbone ou les marchés du carbone. Pourtant, il s'avère qu'elles entraînent d'autres dégâts importants sur l'environnement (ex : nucléaire), que leur efficacité est remise en question (ex :capture et séquestration du carbone), qu'elles entraînent de graves impacts sociaux (ex :agrocarburant) et qu'elles s'inscrivent dans un cadre néo-libéral injuste (ex :marché de carbone). **écolo j rejette ces fausses bonnes solutions et appelle à une action qui ne pose pas d'autres problèmes environnementaux et qui soit effective, sûre et juste.**

6. Investir dans le futur

^[vi] Le chemin vers une société "zéro carbone" ne doit pas nous faire craindre un retour à la bougie. Au contraire, il s'agit d'un véritable projet de société qui la dynamisera dans son ensemble. Ce projet ambitieux est source d'innombrables opportunités pour un développement sain et respectueux de l'environnement et des générations futures. Les supposées contraintes et difficultés mises en avant par les détracteurs ne valent en rien les nombreux bouleversements que conduira le dérèglement climatique. **écolo j prône une vision résolument optimiste dans notre aptitude à saisir les vraies nouvelles opportunités qui nous sont proposées.**

La transition vers une société 0 carbone implique une nouvelle conception de nos processus de production et de consommation. Pour ce faire, **écolo j invite l'ensemble des acteurs à investir** (énergie verte, économie d'énergie, recyclage et valorisation des déchets, entre autres) pour diminuer leur empreinte carbone. Cet effort doit être prodigué tant sur les chaînes de production que dans nos modes de consommation.

7. Rétablir la justice climatique

^[vii] Le Fonds vert pour le climat ne doit pas rester une promesse en l'air de la part des pays avancés. Ces pays doivent innover et trouver de nouvelles sources d'approvisionnement pour ce Fonds. écolo j **souhaite que les parties s'engagent dans un système fiscal généralisé composé de deux piliers** : un système de taxe sur les transactions financières et une fiscalité verte. écolo j souhaite aussi la mise en place d'un système douanier pour la zone UE envers les produits ne respectant pas les normes sociales et environnementales fondamentales telles que prescrites par l'OIT et l'UNFCCC (41) Ces solutions permettront à la fois un financement crédible du Fonds Vert et une diminution de l'investissement en carbone.

Les mécanismes de développement propre (MDP - présents dans l'accord de Kyoto) étaient présentés comme pouvant aider les pays en développement dans leur défis de l'adaptation. Les mécanismes de développement propres consistent en la possibilité pour les États de valoriser des investissements liés à la réduction des gaz à effet de serre réalisés dans d'autres pays. Par exemple la Belgique peut comptabiliser pour son compte des investissements faits dans la plantation de palmier en Indonésie. Ce mécanisme aura permis aux pays riches de ne pas diminuer leurs propres émissions et de transférer le poids sur les pays pauvres. Les projets financés par ce mécanisme ont été fort controversés car ils impliquaient des effets pervers importants et qu'il y a de sérieux doutes quant à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre. Un nombre important de projets ont entraîné des accaparements de terre et le développement de monocultures. D'autre part, la durabilité des plantations n'est pas garantie : les arbres plantés grâce à des MDP peuvent disparaître quelques années plus tard sans que cela ne pose de soucis.

Enfin, les marchés de crédits liés à ces mécanismes faisaient preuve de peu de régulation et on a pu observer l'émergence d'un grand nombre de produits spéculatifs. Pour rétablir la justice climatique, écolo j réclame des actes en termes de financement des pays du Sud par les pays du Nord et demande l'abandon des mécanismes de développement propre (MDP) qui sont une manière déguisée qui permet aux pays riches de continuer à polluer en finançant des projets dans d'autres pays (pays plus pauvre).

8. L'éducation comme pilier central

^[viii] Pour écolo j, l'éducation au développement durable et aux enjeux climatiques passe par les différents piliers de l'éducation : l'école, la maison et les mouvements de jeunesse. Des pistes concrètes concertées avec les acteurs de l'enseignement, via la formation initiale et continue des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles, doivent permettre de définir l'Éducation relative à l'Environnement et au Développement Durable (ErE DD) comme un axe principal. Dès la maternelle, l'apprentissage de gestes simples peut être opéré en matière de gestion des déchets, d'alimentation, de mobilité ou de participation citoyenne dans les structures éducatives. Au niveau des infrastructures scolaires, l'objectif "carbone ZERO" pour les bâtiments scolaires permettra de faire de l'école un lieu écologique et durable, en incluant toute la communauté scolaire au projet et en respectant les

différentes phases d'information, d'état des lieux, de planification et d'évaluation du projet.

Aussi, les enjeux du changement climatique trouveront leur place dans les apprentissages à l'école, que ce soit à travers la littérature et les albums pour les plus jeunes, ou les cours d'éveil, étude du milieu, géographie et histoire pour les plus grands. Cela pourra se faire à travers un développement et une amélioration de l'accès aux outils de L'ErE en FWB.

Il est à noter aussi que les rencontres avec des acteurs de terrains, associations, ONG permettent de faire le lien entre le nord et le sud dans les questions de développement durable et de climat. Il est donc indispensable de pérenniser leur travail et leurs savoir-faire en matière d'ErE DD par un juste financement structurel de leurs activités.

Ces différentes démarches viseront à rendre le jeune autonome et enthousiaste dans ses différents lieux de vie : chez lui mais aussi en maison de jeunes, mouvements de jeunesse ou clubs sportifs, en favorisant par exemple l'axe alimentation par des choix d'alimentation saine et de saison.

Contrairement au pacte pour un enseignement d'excellence qui répond marginalement aux défis du 21^e siècle sur les enjeux climatiques, écolo j souhaite la mise en place d'un **pacte pour un enseignement durable qui reprendrait les 4 principes suivants** :

- **1. Des valeurs durables** : Nous n'avons pas de planète B. Chaque jeune doit pouvoir contribuer à améliorer son espace de vie et celui de l'autre. La réflexion, l'acquisition de matières liées au développement durable et la transition écologique est prioritaire et c'est maintenant que cela se fait, alors que le système économique actuel invite plutôt au repli sur soi et à l'individualisme.
- **2. Impliquer tous les acteurs** : Par la formation des jeunes enseignants et éducateurs, ceux-ci pourront donner les clés aux jeunes pour être auteur du monde, les chercheurs et acteurs de demain. Ils auront les outils nécessaires à la compréhension des enjeux sur le climat. Il ne s'agit pas uniquement d'une affaire des sciences mais de l'application de la transversalité dans et hors des cours. Les élèves aussi doivent porter des projets innovateurs au sein de leurs établissements scolaires dès 3 ans jusqu'à la fin de leurs études.
- **3. Le climat et l'élève sont récompensés** : En favorisant l'acte citoyen et la culture environnementale, chacun pourra contribuer à un avenir socio-économique juste !
- **4. L'école s'ouvre au monde** : L'école développera son ouverture au monde en réalisant des partenariats avec des associations locales ou régionales qui ont l'expertise en matière énergétique, socio-économique, sur les dimensions Nord-Sud.

9. Désinvestir des énergies fossiles

^[ix] Fin 2012, et ce dans l'objectif de contenir le réchauffement en deçà du seuil fatidique des 2°, un fantastique mouvement international combinant à la fois militantisme climatique et économique initié par la fondation 350.org vit le jour : la campagne de désinvestissement des énergies fossiles.

Les récentes études réalisées à ce propos sont sans appel : si l'ensemble des réserves étaient consommées, nous dépasserions inévitablement le seuil des 2°, seuil fatidique au-delà duquel les conséquences seraient irréversibles pour l'avenir de notre planète. À cet effet, il est donc primordial qu'environ 80% des réserves de charbon, 50% des réserves de gaz et un tiers des réserves de pétrole demeurent sous terre, faute de quoi ceux-ci contribueraient à une augmentation de la température globale de 0,8° d'ici 25-30 ans.

L'argument économique est également fort préoccupant. En effet, si ces réserves venaient à ne plus être exploitées, elles perdraient de facto de leur valeur, provoquant de fortes répercussions sur le marché financier dues aux pertes subies par les entreprises spécialisées dans les énergies fossiles (entre 40 et 60% de diminution de la valeur boursière selon une étude de HSBC), mais également pour les autres entreprises, banques, fonds de pension et fonds universitaires qui y auraient investi.

Le message du mouvement est l'on ne peut plus clair : "keep it in the ground". À l'aube de la COP 21, moment crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique, il est plus que nécessaire que les États et les grands actionnaires excluent de leurs portefeuilles les sociétés engagées dans le financement des énergies fossiles et se réorientent dès aujourd'hui vers les énergies renouvelables afin d'assurer un modèle socio-économique plus vert, et durable pour les générations à venir. **écolo j réclame la fin de l'investissement dans les énergies fossiles et le financement d'énergies vertes.**

Sources :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/5e-rapport-du-GIEC-sur-l-evolution.html>
- http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/04/climat-5-rapports-du-giec-5-chiffres-alarmanants_4517326_4355770.html
- <http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2010/2/region-bruxelloise-puits-de-ca.pdf>
- http://ww.educenvir.ch/fileadmin/user_upload/resources/climat_enjeux_et_education_jura.pdf
- https://www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/formations/20142015/energie/04_Intervention_COREN_NT.pdf
- https://www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/formations/20142015/energie/05_Diminuer_conso-Ecoles-Coren03-2015.pdf
- https://www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/formations/20142015/energie/07_presentation_generale.pdf
- https://www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/formations/20142015/energie/08_MobiliserActeursEcole-mars2015.pdf
- https://www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/formations/20142015/energie/101_idees_2013_interactif.pdf
- Maljean-Dubois, S. t Wemaere, M., 2010. *La diplomatie climatique: les enjeux d'un régime international du climat*. Paris : Éditions A. Pedone.
- Elliot, L., 2004. From Stockholm to Rio to Johannesburg. In : Elliot, L., 2004. *The Global Politics of the Environment*. London : Palgrave MacMillan, pp.7-28.
- Axelrod, S., Leonard Downie, D. and Vig, N., 2005. *The Global Environment. Institutions, Law, and Policy*. Washington: CQ Press
- Lejeune, Y. 2012. Droit International Public. *LPOLS1311 Droit International Public*. Université Catholique de Louvain (UCL).
- Godard, O. 2011. Négociation sur le climat: la bifurcation opérée à Copenhague en 2009. *Critique internationale*. 2011/3, No.52, pp.87-110.
- ESKA. 2010. L'Accord de Copenhague. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*. 2010/3, No.59, pp.11-13.
- Lalonde, B., 2010. Avant-propos: retour sur Copenhague. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*. No.59, pp.7-10.
- Dahan, A. 2014. L'impasse de la gouvernance climatique globale depuis vingt ans. Pour un autre ordre de gouvernementalité. *Critique internationale*. 2014/1, No.62, pp.21-37.
- Berard, Y et Compagnon, D., 2014. Politiques du changement climatique: des controverses scientifiques à l'action publique. *Critique internationale*. 2014/1, No.62, pp.9-19.
- Auverlot, D., 2015. La tragédie du réchauffement climatique : du cinquième rapport du GIEC à la Conférence Paris-Climat 2015. *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*. 2015/1, No.44, pp.14-20.
- Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice
- Aykut, S et Dahan, A, 2014. Gouverner le Climat? 20 ans de négociations internationales, Sciences Po les presses, pp.75-90.
- <http://www.indicators.be/fr/indicator/consommation-de-viande-poids-de-carcasse?detail=>
- ISSP 2006. Enquête de *santé par interview Belgique, 2004*. IPH/EPI Reports N°2006-036, N° de dépôt: D/2006/2505/5. Bruxelles: Institut scientifique de santé publique.
- <http://www.iph.fgov.be/epidemiologie/epif/crospfr/hisfr/his04fr/his32fr.pdf>
- <http://www.gevalor.org/dechets-et-rechauffement-climatique/dechets-et-rechauffement-climatique>
- <http://www.belgium.be/fr/environnement/consommationdurable/dechets/>

https://www.isffrance.org/Les_migrations_climatiques_une_responsabilite_internationale_entre_solidarite_et_developpement_durable

http://www.huffingtonpost.fr/2014/12/21/alaska-rechauffement-climatique-shishmaref_n_6362050.html

Gemenne Why numbers don't add up

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000528-migrations-et-climat.-quel-enjeu-pour-l-europe-par-francois-gemenne/article>

<http://www.reseau-terra.eu/article843.html>

<https://www.nanseninitiative.org/>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV:l28012>

http://www.dailymotion.com/video/xcx7hv_yannick-jadot-pourquoi-le-marche-ca_news

<http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2015/02/conf-marche-carbone-filzmoser/index.html>

<http://www.greens-efa.eu/fr/marche-du-carbone-13617.html>

http://unfccc.int/files/kyoto_protocol/mechanisms/application/pdf/it-09-29-fva_eu_submission.pdf

<http://ninucleaire-nieffetdeserre.org/spip.php?rubrique9>

<http://www.greenfacts.org/fr/gaz-schiste/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-enjeux-de-la-transition.html>

<http://www.ecolo.be/?-priorite-3-durant-la-periode-de->

http://www.apere.org/doc/Pourquoi_ER.pdf

E. Laurent et J. Le Cacheux "Économie de l'environnement et économie écologique" Armand Colin, coll. « cursus. économie », 2012, 214 p.

Hoyos E., 2014. *Les temps changent. 12 propositions pour une transition juste*. Namur, Etopia